



## **DSN**

**Ne manquez pas  
le rendez-vous de la  
déclaration annuelle !**

La campagne d'acquisition des congés 2024 touche à sa fin. Afin de permettre le juste calcul des droits de vos salariés et l'émission des certificats, vérifiez le statut de votre déclaration et corrigez les éventuelles anomalies directement sur votre Espace sécurisé.

[Je m'informe ici](#)

## **Congés restants** **Anticipez avec vos salariés !**



30 avril 2024 : fin de la période de prise des congés. Vous devez veiller, en tant qu'employeur, à ce que vos salariés soient informés et consomment effectivement leurs jours acquis avant cette échéance. Comment faire le point sur leurs congés restants ?

[Je me laisse guider !](#)



## **Carte BTP** **Ce qui a changé au 1<sup>er</sup> avril 2024**

Désormais valable cinq ans et multi-employeurs pour les salariés détachés et intérimaires détachés, la Carte BTP connaît aussi quelques évolutions pour la déclaration des intérimaires non détachés. Découvrez ce qui change au 1er avril 2024.

[Ce qui change](#)